



Société Féline Neuchâtel-Jura

SECTION DE LA FFH – AFFILIÉE À LA FIFE

www.sfnj.ch

Avenant aux statuts de la SFNJ

Modifications des statuts

Assemblée générale du 6 mars 2009 :

Article 6 : Membres d'honneur

Suppression du deuxième paragraphe

Assemblée générale du 8 avril 2011 :

Article 12 : Organes, deuxième paragraphe, complété par :

Les élections sont annuelles et concernent la moitié des membres du comité chaque année, de façon à ce que l'ensemble du comité soit élu de manière alternative

Article 27 : Commission « revue »

Suppression de cet article

Assemblée générale du 5 avril 2013 :

Article 9 : Obligations financières, premier paragraphe, complété par :

Les membres sont tenus de verser les cotisations et contributions fixées par l'assemblée générale jusqu'au 31 janvier au plus tard

Article 31 : Exclusions

*Suppression du premier paragraphe,
ainsi que le début du deuxième paragraphe : Au surplus ...*

Assemblée générale du 4 avril 2014 :

Article 17 : Délais, 2e paragraphe, complété par :

Les propositions des membres ainsi que les candidatures, doivent être adressées.....

Cet avenant fait partie intégrante des statuts de la SFNJ du 2 avril 1992

Saint-Aubin, avril 2014